



**VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2009**

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

LE 14 SEPTEMBRE 2009

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
tenue à la salle Kamouraska du centre Anne-Hébert, ce quatorzième jour du
mois de septembre deux mille neuf, à 19 h 30.

Sont présents : Madame la conseillère Céline Drolet
 Monsieur le conseiller André Fournier
 Madame la conseillère Réjane Genois Garneau
 Monsieur le conseiller Michel Cloutier
 Madame la conseillère Diane Larouche Thériault

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Marcotte

Est absent : Monsieur le conseiller François Santerre

Sont aussi présents : M. le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier
 Mme la greffière adjointe Ginette Audet

Vingt personnes assistent à la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 31 août 2009
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 septembre 2009
5. Dépôt d'un procès-verbal de correction
6. Dépôt de la 2^e projection des revenus et dépenses au 31 décembre 2009 et amendements budgétaires
7. Lecture et adoption d'un règlement décrétant les travaux de modernisation des usines de production d'eau potable (Phase I)
8. Avis de motion d'un règlement d'emprunt pour la modernisation des usines de production d'eau potable (Phase II) et appropriation de la taxe d'accise 2010-2011-2012
9. Rémunération du personnel électoral
10. Demande de maintien du moratoire sur la fermeture des bureaux de poste ruraux
11. Nomination au poste d'adjointe administrative au greffe et incendie
12. Embauche secrétaire-réceptionniste occasionnelle
13. Autorisation de dépenses : Sondage et description technique projet OMH
14. Autorisation de dépenses : Glissières de sécurité route Montcalm
15. Mandat pour une demande de certificat d'autorisation
16. Location du 4300, route de Fossambault



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2009

17. Addenda à l'entente d'ouverture de rue : Développement G. Côté
18. Adoption du Schéma de couverture de risques
19. Motion de félicitations à Karyna Fiset
20. Dépôt du bordereau de correspondance
21. Dépôt de la liste des chèques
22. Dépôt de la liste des engagements financiers
23. Approbation des comptes à payer de plus de 2 500 \$
24. Autres sujets
25. Période de questions
26. Ajournement au 30 septembre 2009

Le mercredi 30 septembre 2009 – 19 h 30

27. Lecture et adoption d'un règlement d'emprunt décrétant les travaux de modernisation des usines de production d'eau potable (Phase II) et appropriation de la taxe d'accise 2010-2011-2012
28. Ententes : Ouvertures de rues
29. Comptes de taxes impayées à transmettre à la Cour municipale
30. États financiers au 30 juin 2009
31. Demande de subvention : Équipements loisirs
32. Signature des contrats de travail du personnel de direction
33. Échange de terrain : Ville / Office municipal d'habitation
34. Autres sujets
35. Période de questions
36. Clôture

Le quorum étant constaté, la séance de septembre est ouverte.

447-2009

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Céline Drolet
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :

Retrait du point 16.

ADOPTÉE

448-2009

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 31 AOÛT 2009**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche Thériault
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil du 31 août
2009 comme il a été présenté.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2009

449-2009 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2009**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Céline Drolet
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil
du 8 septembre 2009 comme il a été présenté.

ADOPTÉE

DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Conformément à l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose un procès-verbal de correction indiquant qu'il a modifié, à l'article 2, la date du document préparé par M. Martin Careau, afin de corriger une erreur typographique et ajouté, à la deuxième ligne de l'article 6, après les mots des échéances annuelles, les mots « de l'emprunt ».

Les articles 2 et 6 du règlement numéro 1094-2009 se lisent donc comme suit :

- ARTICLE 2** Le conseil décrète, par le présent règlement, les travaux suivants :
- réaménagement et agrandissement du sentier de glace dans le parc du Grand-Héron, comme décrits et estimés dans un document préparé par M. Victorin Rochette, chef de division Parcs et bâtiments de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, en date du 29 juillet 2009 lequel document est joint au présent règlement, sous la cote « Annexe A »;
 - aménagement du parc Le Jardin de Palavas, phase 2 comme décrits et estimés dans un document préparé par M. Martin Careau, ingénieur et directeur des Services techniques de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, en date du **28** juillet 2009, lequel document est joint au présent règlement, sous la cote « Annexe B ».

ARTICLE 6 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles **de l'emprunt**, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé chaque année, durant le terme de l'emprunt, une taxe spéciale suffisante sur tous les immeubles imposables de la Ville, suivant la valeur imposable de ces immeubles telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

**DÉPÔT DE LA DEUXIÈME PROJECTION DES REVENUS ET DÉPENSES
AU 31 DÉCEMBRE 2009**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le deuxième rapport des projections de revenus et dépenses au 31 décembre 2009.

450-2009 **AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES**

ATTENDU le dépôt du rapport de la deuxième projection de revenus et dépenses démontrant un surplus anticipé au 31 décembre 2009 de l'ordre de 14 845 \$;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2009

ATTENDU qu'il s'avère nécessaire d'ajuster certains postes budgétaires pour refléter les revenus et dépenses anticipés dans ledit rapport;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Cloutier
ET RÉSOLU d'amender le budget original en fonction de la deuxième projection de revenus et de dépenses contenues dans le rapport déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier, lequel porte les revenus anticipés à 7 773 894 \$ et les dépenses de fonctionnement à 6 686 681 \$ avant affectations.

ADOPTÉE

451-2009 **LECTURE ET ADOPTION**
D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE MODERNISATION
DES USINES DE PRODUCTION D'EAU POTABLE (PHASE I)

RÈGLEMENT N^o 1098-2009

**DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE LA PREMIÈRE PHASE DE
MODERNISATION DES USINES DE PRODUCTION D'EAU POTABLE
DE LA VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

ATTENDU qu'il s'avère nécessaire de procéder à la modernisation des usines de production d'eau potable situées sur la route Gingras (P1, P2, P3) et sur la route de Duchesnay (P4) tel que le démontre le plan d'intervention sur le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier adopté par la résolution 82-2009 et portant le numéro de référence 46 895 – 101;

ATTENDU qu'une première phase de ces travaux est évaluée à 696 600 \$ par M. Martin Careau, ingénieur, directeur des Services techniques de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU que ce conseil s'est vu confirmer une aide totale de 813 255 \$ provenant d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec dans une lettre datée du 10 mars 2009 et signée par M. Jacques A. Tremblay, directeur général de la Direction générale des infrastructures du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU que ces sommes doivent être engagées au cours de l'exercice se terminant le 31 décembre 2009, tout en maintenant un niveau d'investissement municipal minimum de 939 076 \$ tel que le prévoit le programme d'assistance financière;

ATTENDU qu'avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné à la séance de ce conseil tenue le 8 septembre 2009;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche Thériault
ET RÉSOLU que ce conseil adopte le présent règlement portant le numéro 1098-2009, lequel décrète ce qui suit :

RÈGLEMENT 1098-2009

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2009

ARTICLE 2 Le conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter les travaux de la phase I de la modernisation des usines de production d'eau potable, tels qu'estimés par M. Martin Careau en date du 11 septembre 2009 et tels que décrits dans la recommandation de M. Michel Tremblay, ingénieur de la firme Roche ltée en date du 31 août 2009, suivant l'analyse des soumissions reçues pour lesdits travaux et le bordereau de soumission intitulé « Modernisation des usines de production d'eau potable Phase I » et suivant les plans et devis du projet numéro 55255-002. Ces documents sont joints au présent règlement comme annexe pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3 Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 696 600 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4 Aux fins d'acquitter les dépenses d'investissement prévues par le présent règlement, le conseil approprie la somme de 696 600 \$ provenant du transfert d'une partie des revenus de la taxe d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour les infrastructures d'eau potable.

ARTICLE 5 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier,
Ce 14^e jour de septembre 2009.

MAIRE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

AVIS DE MOTION

Madame la conseillère Diane Larouche Thériault donne avis de motion de la présentation lors d'une séance subséquente du conseil d'un projet de règlement pour adoption pour l'exécution de la phase II des travaux de modernisation des usines de production d'eau potable et pour faire autoriser un emprunt en attendant le versement d'une partie des sommes recevables par la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier des fonds provenant d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec pour les années 2010 et suivantes.

452-2009 **RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL**

ATTENDU que ce conseil a établi, conformément à l'article 88 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, un tarif de rémunération et d'allocation, le cas échéant, par sa résolution numéro 342-2005, adoptée le 29 août 2005, amendée le 11 octobre 2005 par la résolution numéro 438-2005;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2009

ATTENDU qu'il s'avère nécessaire de modifier la rémunération et les allocations décrétées par le conseil pour tenir compte de l'indice des prix à la consommation depuis le 11 octobre 2005 et des nouvelles fonctions d'adjoint au président d'élection, de trésorier et d'adjoint au trésorier, la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier comptant maintenant plus de 5000 habitants;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Cloutier
ET RÉSOLU de majorer de 9 % la rémunération établie par la résolution numéro 342-2005, telle qu'amendée par la résolution numéro 438-2005.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de fixer les nouveaux tarifs suivants :

- Trésorier (Marcel Grenier) : Un montant additionnel de 5 % de la rémunération du président d'élection;
- Adjoint au trésorier (Julie Cloutier) : 1 200 \$;
- Adjoint au président d'élection (Ginette Audet) : Un montant additionnel de 5 % de la rémunération de secrétaire d'élection.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU que, pour toute autre fonction, dont aucun tarif n'aurait été décrété, le tarif établi par le ministre des Affaires municipales ou à défaut celui convenu avec le président d'élection s'applique.

Dans le cas où un scrutin n'était pas nécessaire pour aucun des postes de maire et conseillers, le tarif décrété dans la Gazette officielle du 30 juillet 2008 sera appliqué.

ADOPTÉE

453-2009 **MAINTIEN DU MORATOIRE SUR LA FERMETURE
DES BUREAUX DE POSTE RURAUX**

ATTENDU le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste imposé en 1994;

ATTENDU que le présent gouvernement fédéral étudie la possibilité de mettre un terme à ce moratoire sur la fermeture des bureaux de poste;

ATTENDU que les bureaux de poste jouent un rôle clé dans notre vie économique et sociale en fournissant une infrastructure dont les communautés rurales ont besoin pour prospérer et dont les entreprises ont besoin pour grandir;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Réjane Genois Garneau
ET RÉSOLU que le conseil municipal de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier demande au gouvernement du Canada de maintenir le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste ruraux.

ADOPTÉE

454-2009 **NOMINATION AU POSTE
D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE
AU SERVICE DU GREFFE ET AU SERVICE INCENDIE**

ATTENDU que Mme Geneviève Roger, occupant le poste occasionnel de technicienne en documentation à la mairie, a été nommée à titre de responsable de bibliothèque;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2009

ATTENDU qu'il est nécessaire de combler le poste qu'occupait Mme Roger ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Céline Drolet
ET RÉSOLU que ce conseil nomme Mme Marie-Josée Langlois au poste d'adjointe administrative au Service du greffe et au Service incendie.

Par cette mutation, Mme Langlois se voit confier la gestion du classement et des archives (papier et électronique) mais conserve certaines tâches contenues dans sa description de tâches actuelle, soit le montage du journal Le Catherinois et le secrétariat pour le Service de protection contre l'incendie et de la protection civile et pour le Service des premiers répondants.

Mme Langlois sera classée à l'échelon 4 de la grille salariale du poste d'adjointe administrative et à l'échelon 5 à compter du 1er janvier 2010.

Après l'embauche d'un(e) secrétaire-réceptionniste occasionnel(le), les nouvelles fonctions susmentionnées seront assignées à Mme Langlois pour une période d'essai de 6 mois au cours de laquelle elle pourra, de son gré ou au gré de son employeur, retourner à son ancien poste sans perdre aucun des avantages que lui confère son contrat de travail.

ADOPTÉE

455-2009 **RECRUTEMENT ET EMBAUCHE**
D'UNE SECRETAIRE-RECEPTIONNISTE OCCASIONNELLE

ATTENDU le rapport de la greffière adjointe, en date du 11 septembre 2009;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Céline Drolet
ET RÉSOLU d'autoriser le recrutement et l'embauche d'un(e) secrétaire-réceptionniste occasionnel(le) à la mairie pour une période d'au plus 16 semaines en 2009.

La dépense est imputée au poste budgétaire numéro 02-140-06-141, après y avoir transféré 4 500 \$ du poste budgétaire numéro 02-140-03-141.

ADOPTÉE

456-2009 **AUTORISATION DE DEPENSES :**
SONDAGE ET DESCRIPTIONS TECHNIQUES
PROJET OMH

ATTENDU le rapport de M. Martin Careau, directeur des Services techniques, en date du 11 septembre 2009;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Réjane Genois Garneau
ET RÉSOLU que ce conseil autorise une dépense de 3 500 \$, taxes en sus, pour la réalisation d'une étude géotechnique et la production de descriptions techniques en vue de procéder à un échange de terrains entre la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier (partie du lot 217P) et l'Office municipal d'habitation (partie des lots 217-43-2 et 217-228).

La dépense est imputée au surplus accumulé.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2009

457-2009

AUTORISATION DE DÉPENSES :
GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ ROUTE MONTCALM

ATTENDU le rapport de M. Martin Careau, directeur des Services techniques, en date du 11 septembre 2009;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche Thériault
ET RÉSOLU que ce conseil mandate la compagnie Les glissières de sécurité J.T.D. inc., pour remplacer des glissières de sécurité sur la route Montcalm, le tout conformément à la soumission datée du 3 septembre 2009.

La dépense représentant la somme de 9 500,00 \$ taxes en sus est imputée au règlement numéro 1032-2008.

ADOPTÉE

458-2009

MANDAT POUR DEMANDE
DE CERTIFICAT D'AUTORISATION

ATTENDU le rapport de M. Martin Careau, directeur des Services techniques, en date du 11 septembre 2009;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Réjane Genois Garneau
ET RÉSOLU que ce conseil mandate la firme Genivar pour la présentation d'une demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement du Québec pour les travaux de prolongement de la rue Tibo, le tout selon la proposition de service transmise par M. Richard Bouchard en date du 10 septembre 2009.

La dépense est imputée au poste budgétaire numéro 02-620-01-411.

ADOPTÉE

459-2009

ADDENDA À L'ENTENTE D'OUVERTURE DE RUE
DÉVELOPPEMENT G. CÔTÉ INC.

ATTENDU que des modifications ont été apportées aux plans annexés à l'entente signée avec Développement G. Côté inc. pour l'ouverture d'une nouvelle rue sur une partie du lot 230;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Réjane Genois Garneau
ET RÉSOLU de remplacer les plans annexés à l'entente signée avec Développement G. Côté inc. pour l'ouverture d'une nouvelle rue sur une partie du lot 230 par les nouveaux plans préparés par Consultants enviroconseil en date du 10 septembre 2009 et intitulés « Aqueduc et voirie, phase 1 – Révision générale du fossé ».

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2009

460-2009

**ADOPTION DU SCHÉMA
DE COUVERTURE DE RISQUES**

ATTENDU QUE depuis l'entrée en vigueur de la loi 112 intitulée « Loi sur la Sécurité incendie », la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a collaboré avec la MRC de La Jacques-Cartier à l'élaboration d'un schéma de couverture de risques;

ATTENDU QUE le ministre de la Sécurité publique a adressé à la MRC un avis recommandant d'établir un schéma de couverture de risques à compter de septembre 2001 pour l'ensemble des territoires;

ATTENDU QU'en date des 24 et 25 février 2004, des consultations publiques se sont déroulées dans les municipalités de la MRC;

ATTENDU QUE des modifications ont été apportées au projet de schéma de couverture de risques par la MRC, le comité technique et le ministère, afin de s'assurer que le document soit conforme aux attentes gouvernementales;

ATTENDU QUE la MRC doit soumettre le projet de schéma de couverture de risques au ministre afin de s'assurer de sa conformité aux orientations édictées en vertu de l'article 137 de la « Loi sur la Sécurité incendie »;

ATTENDU QUE, tel que stipulé à l'article 20 de la « Loi sur la Sécurité incendie », le projet de schéma doit être accompagné d'une résolution de chaque municipalité locale qui a participé à son élaboration;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Cloutier

ET RÉSOLU QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal adopte le projet de schéma de couverture de risques de la MRC de La Jacques-Cartier;

QUE le conseil municipal adopte le plan de mise en œuvre pour la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier en prévision de l'attestation du schéma de couverture de risques de la MRC;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de La Jacques-Cartier et au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE

461-2009

MOTION DE FÉLICITATIONS À KARYNA FISET

ATTENDU la finale internationale de soccer juvénile qui se déroulera à Sao Paulo au Brésil du 9 au 11 octobre prochains;

ATTENDU que Karyna Fiset de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a été sélectionnée pour faire partie de l'équipe canadienne dont les joueurs ont été triés sur le volet parmi 6 000 jeunes;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2009

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Céline Drolet
ET RÉSOLU que le conseil municipal de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier adresse ses félicitations à Karyna Fiset pour avoir été sélectionnée sur l'équipe canadienne et lui souhaite la meilleure des chances dans la compétition internationale à laquelle elle prendra part.

ADOPTÉE

DEPOT DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le bordereau de correspondance aux membres du conseil.

DEPOT DE LA LISTE DES CHEQUES

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste des chèques pour la période se terminant le 31 août 2009, laquelle totalise 1 126 180,66 \$.

DEPOT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste des engagements financiers pour la période se terminant le 31 juillet 2009, laquelle comprend 221 commandes au montant de 321 158,91 \$.

462-2009 **APPROBATION DES COMPTES A PAYER**
DE PLUS DE 2 500 \$

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Céline Drolet
ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer au 14 septembre 2009, laquelle totalise la somme de 41 615,20 \$ et d'autoriser le secrétaire-trésorier à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉE

Il est 20 h 43.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

463-2009 **AJOURNEMENT**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche Thériault
ET RÉSOLU d'ajourner cette séance au mercredi 30 septembre 2009, à 19 h 30.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2009

L'assemblée est levée à 21 h 15.

MAIRE

SECÉTAIRE-TRÉSORIER

Certificat de disponibilité de crédits

*Je soussigné, certifie conformément à l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes,
que la municipalité dispose des crédits suffisants aux fins d'acquitter toutes les dépenses autorisées
par résolution lors de la séance du 14 septembre 2009.*

Copie certifiée

Marcel Grenier, secrétaire-trésorier